

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° CF132

AMENDEMENT

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE 1ER BIS

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« entre les »,

le mot :

« des ».

II. – En conséquence, au même alinéa 2, substituer à la dernière occurrence du mot :

« et »,

le mot :

« avec ».

III. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 2, substituer au mot :

« dernier »,

le mot :

« paiement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel